



INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING DU CENTRE

rue Milcamps 13 B 7100 La Louvière

Matricule: 55 222 100 97

2022-2023

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN ALTERNANCE

2^{ème} DEGRE - CEFA

SERVICES SOCIAUX

Les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) permettent aux jeunes de poursuivre leur scolarité sur le mode de l'alternance. Concrètement, cela signifie que l'étudiant passe 2 jours sur les bancs de l'école et 3 jours en entreprise pour parfaire ses connaissances directement sur le terrain. L'élève est ainsi évalué tant à l'école que sur son lieu de travail.

GRILLE HORAIRE

	<u>3^e</u>	<u>4^e</u>
<u>FORMATION COMMUNE</u>		
Mathématique	2	2
Sciences	1	1
Français	2	2
Langue moderne 1 Anglais ou Néerlandais	2	2
Histoire	1	1
Géographie	1	1
<u>OPTION DE BASE GROUPEE (Article 49)</u>		
Education à la santé	1	1
Education sociale	2	2
TP Art culinaire	2	2
TP Entretien maison	2	2
	<hr/>	
	16	16

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A l'issue du 2^o degré professionnel « Services sociaux », l'élève aura réfléchi et affiné son projet d'étude et d'orientation ; il sera conscient de ses caractéristiques et aspirations personnelles et prêt à entamer les apprentissages liés à un métier qu'il aura choisi.

POURSUITE DES ETUDES A L'IPNC

3^{ème} degré professionnel CEFA :

- Aide familial(e)

Le jeune peut également réintégrer l'enseignement de plein exercice au niveau d'une 4^{ème} ou d'une 5^{ème} professionnelle grâce à une simple attestation délivrée sur avis du conseil de classe.

Remarque : les études sont réglementées par le Règlement des études, le R.O.I., les Projets éducatif et pédagogique de la Province de Hainaut.